

# Dossier pédagogique



## Séance Collèges 6<sup>ème</sup> – 5<sup>ème</sup>

### Les Indes galantes



### Un jour ça ira



# Sommaire

## ***Les Indes Galantes***

Présentation  
Générique  
Réalisateur  
Le choix du comité

## ***Un jour ça ira***

Présentation  
Générique  
Réalisateurs  
Fiche Défenseur des droits

Séance présentée par Estelle Paraskevaidis et Clara Daver, Jeunes Ambassadrices des Droits auprès des Enfants (JADE), en présence de Stan Zambeaux.

**Un dossier proposé par**



**Films en catégorie Jeune Public (collèges) - 14<sup>e</sup> Festival international du Film d'Education**

# Les Indes galantes

Clément Cogitore / 2017 / France / 6 minutes / documentaire expérimental

danse – expression artistique – culture urbaine

## Synopsis

Le krump est une danse née dans les ghettos noirs de Los Angeles, après les émeutes et la répression violente de 1995. À travers cette performance filmée sur le plateau de l'opéra Bastille, le réalisateur crée un battle entre la culture urbaine et la musique de Rameau, une confrontation qui transforme la haine et la brutalité en énergie créative.



## Générique

Réalisation, scénario : Clément Cogitore

Production : Dimitri Krassoulia (L.F.P. Les Films Pelleas)

Direction de la photographie : Nicolas Eveilleau, Sylvain Verdet

Son : Paul Guilloteau

Musique : Coco Josua

Montage : Félix Rehm

Interprète : Stange Bangers, Madrootz/Monsta Ny Madness, X2 Buck Real Underground

## Le réalisateur

Après des études à l'Ecole supérieure des arts décoratifs de Strasbourg, et au Fresnoy-Studio national des arts contemporains, **Clément Cogitore** développe une pratique à mi-chemin entre art contemporain et cinéma. Mélant films, vidéos, installations et photographies, son travail questionne les modalités de cohabitation des hommes avec leurs images. Il y est le plus souvent question de rituels, de mémoire collective, de figuration du sacré ainsi que d'une certaine idée de la perméabilité des mondes.

Clément Cogitore a été récompensé en 2011 par le Grand prix du Salon de Montrouge, puis nommé pour l'année 2012 pensionnaire de l'Académie de France à Rome-Villa Médicis. Ses films ont été

sélectionnés et récompensés dans de nombreux festivals internationaux (Cannes, Locarno, Telluride, Los Angeles, San Sebastian...). Son travail a également été exposé et projeté dans de nombreux musées et centre d'arts (Palais de Tokyo, Centre Georges Pompidou – Paris, ICA Londres, Museum of fine arts – Boston, MoMA New-York...).

Pour célébrer son 350ème anniversaire, l'Opéra National de Paris a confié à Clément Cogitore la mise en scène de l'intégralité de l'opéra-ballet *Les Indes galantes* de Jean-Baptiste Rameau. La première représentation aura lieu en septembre 2019.

## Filmographie

2006 : Chroniques (court métrage)  
2007 : Visités (court métrage)  
2011 : Un archipel (court métrage)  
2011 : Parmi nous (court métrage)  
2011 : Bielutine (court métrage)  
2012 : Tahrir (court métrage)  
2013 : Elégies (court métrage)  
2015 : Ni le ciel ni la terre (long métrage)  
2017 : Les Indes galantes (court métrage)  
2017 : Braguino (court métrage)

## Festivals

Festival de Cannes, 2018, France – **Prix UNIFRANCE de court métrage**

Festival International du court métrage, 2018, Clermont-Ferrand, France – **Prix du public**

## Le choix du comité

« Transportés au sein de la danse que Clément Cogitore nous fait partager, en symbiose avec une envoûtante musique, émus, fascinés, on quitte à regret ce film dense qui ne dure que 5 minutes avec une seule envie, le voir à nouveau.

Issue du hip hop, cette battle de krump (sous-genre radical du hip-hop, né dans les ghettos noirs de Los Angeles, fin 1990, en réaction aux provocations et arrestations policières) est largement improvisée sur la musique du final des *Indes galantes* (opéra ballet de Jean-Philippe Rameau, 1735) dont le rythme est renforcé par des percussions. Les corps des « sauvageons » à capuche se contorsionnent, leurs visages grimaçants jusqu'à l'outrance expriment la colère comme pour mieux l'évacuer. Le clair-obscur renforçant leur puissance expressive.

Ce film est un « outil-plaisir » qui peut être un support à une initiation à différentes facettes de l'art (musique, danse, cinéma) mais aussi donner envie de mieux connaître la société américaine et ses discriminations. »



*Suzanne Mallet  
Membre du comité Jeune Public*

# Un jour ça ira

Stan et Edouard Zambeaux / 2018 / France / 90 minutes / documentaire

précarité – droit au logement – expression artistique

## Synopsis

Djibi et Ange, deux adolescents à la rue, arrivent à l'Archipel, un centre d'hébergement d'urgence au cœur de Paris. Les réalisateurs les suivent dans leur quotidien mouvementé, entre les joies de la vie en communauté et les tensions liées à la fermeture du centre. Les ateliers artistiques auxquels ils participent leurs permettent de mettre des mots sur leur parcours et de s'affirmer par l'écriture ou le chant, avant de devoir refaire ses valises et de s'envoler vers de nouveaux horizons...

## Générique

Casting : Djibi DIAKHATÉ, Ange LATH, Mouna, Mohamed et Yahia BENZAIED, Didar ALI HASSANI, Marietou DIABY, Milana et Lidia KAGERMANOVA

Réalisation et scénario : Stan et Édouard Zambeaux

Production : Marc Berdugo, Elfriede Leca et Isabelle Gripon

Montage : Emmanuelle Baude

Conception sonore : Pierre Carrasco

Étalonnage : Alexandre Sadowsky

Musique originale : David Reyes

Chansons originales : Peggy Rolland

Distribution : Eurozoom



## Les réalisateurs

**Stan Zambeaux** est très vite parti sur les routes d'Afrique et d'Europe. En 2005, il réalise son premier film *RÊVE D'UN AILLEURS*, un documentaire de 26 minutes sur le décalage de vie d'un immigré entre son pays, le Sénégal, et son pays d'immigration, la France. En 2010, il s'intéresse à l'enfance à travers une trilogie documentaire entre l'Europe et l'Afrique. D'abord avec *DARE WATÉ YACOUBA*, sur un adolescent de 14 ans qui retourne retrouver son père et ses racines après avoir suivi sa mère 10 ans plus tôt ; puis *M.A.C.O.* suivant les jeunes incarcérés de 11 à 14 ans à la prison de Ouagadougou. Mais c'est en filmant le destin de traducteur d'un enfant Rom vivant à Bruxelles dans *RECARDO MONTEAN ROSTAS*, qui clôt cette aventure, qu'il se fait surtout remarquer à travers les festivals du monde entier. Il poursuit avec un nouveau film, cette fois sur un réfugié politique Albanais *ULYSSE ET LA GROTTE DE POLYPHÈME*. Il est repéré par Julie Frères et les Dardenne qui lui proposent de produire *DES HOMMES* en 2014.

Alors étudiant à l'Institut pratique du Journalisme, **Édouard Zambeaux** part en Albanie réaliser un reportage qui lui offrira sa première parution en 1993 dans le magazine « La Vie ». Quelques années plus tard, il choisit de s'intéresser aux adolescents emprisonnés et réalise un livre-enquête « En prison avec les ados ». Il collabore ensuite avec Historia, VSD, le Figaro Magazine ou encore Grands

Reportages suite à des reportages à Gaza, au Kosovo en passant Trinidad et Tobago. A son retour en France, il se consacre à l'écriture. Au sein de la Fondation 93, il contribue à sensibiliser ce public si particulier à l'expression écrite et orale. Pour donner de la voix aux jeunes peu représentés dans les médias, il investit Radio France Internationale en 2002 avec l'émission "Territoires de jeunesse", magazine de société sur la jeunesse, suivi en 2006 de "Microscopie", émission d'investigation sociale. Parallèlement, il a produit entre 2005 et 2017 une émission sur France Inter, simplement et justement appelée "Périphéries". Au début des années 2010, Edouard Zambeaux commence à toucher à l'image au sein du Bondy blog, un média en ligne, voix des quartiers sensibles. Il s'est lancé avec son frère dans l'écriture et la réalisation pour une première collaboration. Ce sera *DES CLÉS DANS LA POCHE*, un documentaire sur des mal-logés franciliens qui tentent d'améliorer leur existence à Aurillac dans le Cantal. La suite sera logiquement *UN JOUR ÇA IRA*, ce huis clos en compagnie d'adolescents dans un centre d'hébergement d'urgence.

## RENCONTRE AVEC LES RÉALISATEURS

© Dossier de presse Eurozoom



**C'est votre seconde collaboration : qu'est-ce qui vous pousse à travailler ensemble ?**

**Stan Zambeaux** : J'étais à l'étranger, je suis revenu, on bossait sur les mêmes thématiques, mais avec des outils différents. On s'est dit : allons pour un film ! Et puis, allons pour un deuxième film ! Cela nous semblait naturel.

**Édouard Zambeaux** : C'était une sorte de logique, d'évidence. *UN JOUR CA IRA* c'est un sujet que j'ai approché d'abord en tant que journaliste et tout à coup, en creusant, il était évident que cette histoire était trop grande pour se contenter du journalisme. Alors on en a parlé et décidé de faire ce film ensemble tandis qu'on achevait le précédent. C'était donc une évidence de repartir ensemble sur cette aventure, et puis Stan maîtrise l'outil, pas moi.

**En quoi ce sujet dépasse-t-il, pour vous, l'idée de journalisme ?**

**Édouard** : À l'origine de ce film, il y avait l'envie de faire quelque chose de beau pour décrire une réalité souvent présentée sous son aspect uniquement miséreux. Nous avions envie d'avoir une approche esthétique de cette question, de magnifier les personnages, de montrer que la situation extrêmement difficile dans laquelle ils étaient n'atteignait pas leur dignité. Il y avait cette volonté-là et c'est en cela qu'on est à mes yeux au-delà du journalisme. Cela parle d'un regard sur la société, de l'ampleur d'un phénomène. Et puis le traitement se veut beaucoup moins descriptif qu'une approche journalistique. Je n'aime pas du tout l'injonction du positif et il n'était pas question d'y céder. Nous n'avons pas modifié la réalité, mais il y a de la poésie chez ces enfants même quand ils sont au 115. Nous voulions juste avoir un regard bienveillant, optimiste, nous laisser surprendre et nous laisser porter par l'énergie spontanée qui émanait de ce lieu.

**Stan** : C'est aussi un lieu qui nous a marqués dès le début : très cinématographique, très vaste et en même temps fermé comme une bulle. Tu ne fais pas un film sur le lieu, tu ne fais pas un film sur les gens, tu fais un film avec le lieu, tu fais un film avec les gens qui y sont. Et l'on a vécu avec les gens

tout ce temps-là ; c'était le prix pour pouvoir obtenir leur confiance et leurs paroles. Le premier enjeu était de construire le projet avec eux pour qu'ils sentent que l'on pourrait réellement raconter quelque chose ensemble. Ça passait d'abord par les parents qui ont accepté de nous confier leurs enfants, pour qu'on avance avec eux et sous leurs regards bienveillants. Quand ils nous regardaient de loin, ils comprenaient très bien ce qui était en train de se mettre en place.

***Comment avez-vous envisagé le partage du travail lors de l'élaboration du film, à chaque étape de sa création ?***

**Stan** : On écrit ensemble. Après, cela dépend des tournages. J'étais très présent durant la préparation, le repérage, pour permettre de faire voyager l'outil dans le lieu. Réaliser des petites choses périphériques pour que les jeunes et les moins jeunes, puissent s'approprier la caméra, qu'elle devienne un personnage de leur quotidien. Après, pour le tournage, j'y étais souvent, Édouard passait quand il le pouvait et on essayait de s'organiser au jour le jour.

**Édouard** : Il y avait un énorme boulot sur le terrain que Stan a beaucoup pris en charge. Ensuite, il y a eu toute la phase d'écriture et de réécriture. Essayer d'inventer, de découvrir, au fur et à mesure, quels pourraient être les outils narratifs : car il fallait bien trouver les fils rouges. On passait deux semaines avec une famille et tout à coup ils étaient relogés et bien sûr on se réjouissait pour eux, même si ça voulait dire que nous perdions nos personnages. On se retrouvait dans une unité de lieu avec des gens presque captifs (dans le sens huis clos) qui, en deux heures de temps, pouvaient partir. Il fallait réinventer en permanence le vecteur narratif. Au début, on voulait faire un film sur les mamans, puis sur les familles et enfin on a fait un film sur les enfants. Parce qu'au fur et à mesure que le film avançait, on a réussi à identifier ou à mettre sur pied les moyens de construire une narration qui évidemment s'appuyait sur les personnages, mais qui avait une constance supérieure aux personnages. Je pense à la Zep, aux ateliers chants, pour ne pas être au fil de l'eau.

***Comment avez-vous construit vos personnages, à quel moment avez-vous décidé de suivre un tel plutôt qu'un autre ?***

**Stan** : C'était un lieu débordant de gosses, mais on avait peur qu'ils ne puissent pas forcément tenir le propos pour un film entier, et puis avec la fragilité du lieu, il fallait aller vite car ils risquaient de partir du jour au lendemain. Il faut du temps pour construire, encore plus avec des enfants. On travaillait déjà avec un certain nombre d'enfants depuis un an et demi et la rencontre avec Djibi a été déterminante et a rendu possible ce projet guidé par les enfants. Djibi était entre le monde des enfants et celui des adultes. Il fédérait toute la bande des enfants tout en ayant une relation privilégiée avec les adultes et les travailleurs sociaux. Il s'est vite imposé au cœur du film et comme le lien entre toute la communauté du centre. C'est devenu un proche. Et j'espère qu'avec lui et sa mère l'histoire continuera, même au delà du film.

Et il y avait une autre gamine, qui s'appelle Ange, qui était un personnage secondaire. Elle avait plus de mal avec la parole, parce qu'elle était plus timide. Alors elle a trouvé son créneau : c'était la musique. Et c'est très bien comme ça.

***En dehors d'Ange et Djibi avez-vous eu des nouvelles des autres pensionnaires du centre ?***

**Stan** : Oui, une centaine d'entre eux ont assisté à la projection organisée pour les familles. On a revu tous les gosses qui gravitent autour de Djibi, ils étaient tous là. Le centre étant fermé depuis un an et puisqu'ils avaient été dispatchés à droite et à gauche, on se demandait à quel point ils seraient encore mobilisés autour du projet. Et ils étaient là. Ils étaient beaux. La « famille » du centre était réunie presque au complet.

Le Défenseur des droits est partenaire du Festival du film d'éducation d'Evreux organisé par les CEMEA du 4 au 8 décembre 2018

## **Aborder les droits de l'enfant par l'accès aux loisirs et à la liberté d'expression des enfants et adolescents en situation de précarité**

### Message d'accueil

Cette fiche pédagogique élaborée en partenariat avec les CEMEA (Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active), mouvement d'éducation nouvelle et association d'éducation populaire, est un outil pour aider les enseignants à parler avec leurs élèves de la précarité des enfants dans le monde, et plus particulièrement en France. **Renfermement sur soi et exclusion sociale vont souvent de pair avec le dénuement matériel qui accompagne les enfants vivant avec leur famille sous le seuil de pauvreté. Le respect de leurs droits, notamment celui de pouvoir s'évader et s'épanouir par les loisirs, est d'autant plus important qu'ils sont directement affectés par le stress et la souffrance de leurs parents en situation de précarité.**

Cette fiche peut bien sûr être adaptée par les enseignants en fonction du profil de la classe.

Les **CEMEA** se sont fixés comme objectif notamment de construire l'éducation nouvelle au XXI<sup>ème</sup> siècle, au sein de l'école et dans tous les lieux éducatifs, d'agir dans les institutions pour la jeunesse et l'éducation populaire et de favoriser les pratiques culturelles et artistiques auprès des jeunes. Ils publient de nombreux outils pédagogiques à destination de tous. [www.cemea.asso.fr](http://www.cemea.asso.fr)

Le **Défenseur des droits** est une institution indépendante de rang constitutionnel chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des adultes comme des enfants. Elle est aussi chargée de promouvoir l'égalité. Elle a traité près de 140.000 demandes d'interventions ou de conseils en 2017 et réalise de nombreux dépliants et outils d'information à destination du grand public et des professionnels. [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

### La démarche dans le cadre du Festival du film d'Education d'Evreux

Des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> d'Evreux et du département de l'Eure, assisteront à la projection du documentaire de Stan et Edouard Zambeaux « *Un jour ça ira* » (documentaire français – 2018 –

1h30 mn) **le mardi 4 décembre 2018 à 9h30**, dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> édition du Festival européen du film d'éducation d'Evreux, qui se tiendra du 4 au 8 décembre 2018 au cinéma **Pathé**.

## Comment utiliser cette fiche ?

Afin de préparer cette séance de cinéma et le débat qui sera animé par deux Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants (JADE), il est proposé aux enseignants de mener en classe, au préalable de cette projection, un travail sur le thème de la précarité des enfants, en lien avec le documentaire « *Un jour ça ira* » de Stan et Edouard Zambeaux.

La fonction de ce dossier est de fournir aux enseignants un outil de travail « clé en main » qui leur permettra d'amener les élèves vers une réflexion sur les enfants étrangers.

## Résumé et analyse du film

Djibi, Ange et d'autres enfants habitent l'Archipel, un centre d'hébergement d'urgence à Paris. Ils ont tendance à dire qu'ils habitent au 115. Familles, adultes seuls, enfants, bien qu'ils ne se connaissent a priori pas, tous cohabitent et partagent leur quotidien. Malgré tout, ils ont une chose en commun : personne n'a choisi de venir ici. Ange, par exemple, a suivi son père lorsqu'il a déménagé de sa Normandie natale pour venir à Paris. Et même si Djibi avoue qu'il a mis du temps avant d'accepter sa situation, il arrive à voir la beauté de celle-ci.

Parce que de la beauté et de la poésie ils en trouvent beaucoup à l'Archipel. Des ateliers sont organisés au sein du centre autour de l'écriture journalistique<sup>1</sup> et de l'écriture de chansons. Encadrés par deux professionnels, les enfants expriment leurs visions de ce quotidien si particulier. Honte, joie, frustration, espoir en de meilleurs lendemains sont autant de sentiments qui sont exprimés lors de ces ateliers créatifs.

Cependant, le bâtiment du centre d'hébergement est vieux et commence à se délabrer. C'est pourquoi des travaux sont prévus. Mais le temps des travaux, ce sont environ 95 personnes qu'il va falloir reloger. En parallèle, des camps de migrants à Calais et à Paris sont démantelés, les personnes sont donc réorientées vers des centres d'hébergement d'urgence. Des nouveaux arrivants arrivent à l'Archipel mais restent en retrait. Ils réussissent finalement à s'intégrer à la petite communauté, tous étant habitués à communiquer sans forcément comprendre la langue de l'autre.

Toutefois, l'instabilité à laquelle les habitants de l'Archipel sont tristement habitués revient de plus belle. Leurs places réservées sur Nanterre ont été réquisitionnées pour des migrants, les situations de logement seront donc trouvées au cas par cas : les amitiés tissées au milieu de ce chaos sont vouées à être séparées.



---

<sup>1</sup> A donné lieu à la publication de témoignages sur *Libération*, le 24 mai 2016, *Moi jeune... Le 115 à 15 ans* : [http://www.liberation.fr/france/2016/05/24/moi-jeune-le-115-a-15-ans\\_1453778](http://www.liberation.fr/france/2016/05/24/moi-jeune-le-115-a-15-ans_1453778)

## **SOMMAIRE**

<u>I. LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CIDE) ET LE DEFENSEUR DES DROITS .....</u>	<u>11</u>
<u>II. ABORDER LES DROITS DES ENFANTS EN SITUATION DE PRECARITES PAR LES LOISIRS ET LA LIBERTE D'EXPRESSION : QUE DIT LA CIDE ? .....</u>	<u>14</u>
<u>III. QUELQUES SITUATIONS TRAITEES PAR LE DEFENSEUR DES DROITS .....</u>	<u>16</u>
<u>IV. PISTES DE REFLEXION POUR UN DEBAT OU UNE ACTIVITE EN LIEN AVEC LE FILM « UN JOUR ÇA IRA » ..</u>	<u>17</u>
<u>V. ANNEXES .....</u>	<u>20</u>

# LA CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT (CIDE) ET LE DEFENSEUR DES DROITS

## Qu'est-ce que la CIDE ?

Le 20 novembre 1989, les 140 Etats membres de l'ONU approuvaient à l'unanimité la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce traité international a une double vocation : protéger les enfants et leur permettre, à leur mesure, de prendre part à la marche du monde.

A ce jour, tous les Etats signataires (désormais 197) ont ratifié ce texte, à l'exception des Etats-Unis. La ratification est l'acte qui, par une déclaration authentique et solennelle permet de confirmer ce qui a préalablement été accepté ou promis. La France l'a ratifiée en 1990.

**La journée internationale des droits de l'enfant** est célébrée chaque **20 novembre** partout dans le monde.

**La Convention internationale relative aux droits de l'enfant** est un texte comprenant 54 articles définissant les droits de tous les enfants dans le monde et les obligations des Etats signataires pour les appliquer. Un comité des droits de l'enfant de l'ONU (Organisation des Nations Unies), installé à Genève, est chargé de surveiller la façon dont les Etats appliquent les droits de l'enfant. Tous les 5 ans, ces Etats doivent rendre un rapport sur les progrès qu'ils ont réalisés dans tous les domaines concernant la situation des droits de l'enfant (éducation, santé, protection de l'enfance, justice, etc). Le comité donne alors son avis en formulant des recommandations qui sont des améliorations à apporter.

En 2000 a été créée l'institution du Défenseur des enfants chargée de faire respecter les droits de l'enfant en France, en application de cette Convention. En 2011, elle a été intégrée dans une institution plus vaste, le Défenseur des droits, qui continue de défendre et de promouvoir les droits des enfants jusqu'à leur majorité.

## Un peu d'histoire

Il est important de savoir que les droits de l'enfant ont vu le jour grâce à un médecin pédiatre polonais, Janusz Korczak.

Dans les années 1930, à Varsovie (Pologne) vivait un médecin pédiatre, Janusz Korczak<sup>2</sup>, qui s'occupait de soigner et d'aider les enfants. Il était très connu dans son pays car il animait une émission de radio pour les enfants. Il s'occupait aussi d'orphelinats et avait créé un journal dans lequel les enfants écrivaient librement.

En 1939, la seconde guerre mondiale éclate. Comme le Docteur Korczak était juif, son émission a été arrêtée. Il a pris de gros risques en continuant de s'occuper des orphelins. Lorsqu'ils ont été emmenés par les nazis en déportation, il a voulu les suivre pour ne pas les abandonner. Il est mort au camp de Treblinka aux côtés des enfants qu'il a toujours voulu protéger.

Son courage et son dévouement ont profondément bouleversé la Pologne qui a perdu des milliers d'enfants pendant la guerre.

Ensuite, la Pologne n'a eu de cesse de vouloir faire voter une Convention qui protégerait tous les enfants du monde.

## Qu'est-ce que le Défenseur des droits ?

Le Défenseur des droits est à la fois une personne et une autorité indépendante publique, inscrite dans la Constitution. Créée par la loi du 29 mars 2011, cette institution est chargée de défendre les

<sup>2</sup> **Le droit de l'enfant au respect**, Janusz Korczak - Editions Fabert : <http://publications.cemea-formation.com/catalogue.php?idPublication=19>

personnes dont les droits ne sont pas respectés, enfants comme adultes, et de viser l'égalité de toutes et tous dans l'accès aux droits. Depuis juillet 2014, le Défenseur des droits est Jacques Toubon.

Le Défenseur des droits peut être contacté lorsque :

- des personnes rencontrent des difficultés avec les services publics (CAF, mairies, pôle Emploi préfectures, etc) ;
- les droits des enfants ne sont pas respectés ;
- des personnes sont victimes de discrimination ;
- des personnes ont des difficultés avec les forces de sécurité publique ou privée (police, gendarmerie, sécurité privée) ;
- des lanceurs d'alerte se trouvent confrontés à des difficultés.

Il peut être contacté directement en remplissant un [formulaire en ligne](#) (onglet « *Saisir le Défenseur des Droits* » sur le site de l'institution), par courrier postal (affranchissement gratuit) ou encore en contactant un de ses 500 délégués installés dans toute la France. Les enfants peuvent lui écrire directement pour lui signaler une situation personnelle difficile à l'école, à la maison, au centre de loisirs, au club sportif, etc. Son intervention est gratuite.

Le Défenseur des droits intervient dans le règlement de cas individuels : sa démarche consiste à résoudre une situation notamment par le biais de la médiation qui repose sur la concertation entre les différents acteurs et permet de résoudre les dysfonctionnements administratifs (par exemple, les difficultés de scolarisation d'un enfant rom ou l'accès au centre de loisirs pour un enfant handicapé). Mais il peut aussi demander des poursuites disciplinaires, faire des recommandations individuelles ou collectives pour demander la résolution d'une situation et faire des observations devant les juridictions. Il dispose aussi d'un pouvoir de proposition de réforme de textes législatifs et réglementaires.

Le Défenseur des droits est appuyé dans sa mission de défense des droits de l'enfant par la **Défenseure des enfants**, Geneviève Avenard, son adjointe, qui traite toutes les questions liées à l'enfance et à la jeunesse.

## La défense et la promotion des droits de l'enfant

### Agir pour la protection des enfants

Chaque enfant a des droits fondamentaux en matière de soins, d'éducation, de justice, de protection sociale... Le Défenseur des droits défend ces droits et les fait connaître.

Les droits des enfants sont reconnus par la loi, et sont inscrits dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE). En France, le Défenseur des droits est l'organisation désignée par les Nations unies pour veiller au respect de ces droits. Il s'assure du respect de « l'intérêt supérieur de l'enfant », c'est-à-dire que l'intérêt de l'enfant soit considéré comme primordial et prioritaire sur tout autre.

Vous pouvez vous adresser au Défenseur des droits si vous estimez que les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause son intérêt. Un enfant ou un adolescent peut contacter lui-même le Défenseur des droits.

### Qui peut saisir le Défenseur des droits ?

Un enfant ou un mineur de moins de 18 ans

Les membres de la famille de l'enfant ou ses représentants légaux

Les services médicaux ou sociaux

Une association dont les statuts défendent les droits de l'enfant

Un parlementaire français ou un élu français du Parlement européen

Une institution étrangère qui a les mêmes fonctions que le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits peut également s'autosaisir lorsqu'il estime que son intervention est nécessaire.

### **Pour quels enfants le Défenseur des droits peut-il intervenir ?**

Des enfants français et étrangers vivant en France

Des enfants français vivant à l'étranger

### **Quels sont ses domaines d'intervention ?**

En 2017, l'institution a reçu près de 2960 réclamations concernant des enfants enregistrant une augmentation de près de 350 réclamations par rapport à 2016.

Le Défenseur des droits peut intervenir dans de nombreux domaines pour la protection des droits de l'enfant. La répartition de ces réclamations se répartie ainsi (motifs de saisines les plus fréquents) :

- La protection de l'enfance/des enfants : 27,5 %
- L'éducation, la petite enfance, la scolarisation et le périscolaire : 23,5 %
- La filiation et la justice familiale : 17,4 %
- La santé et le handicap : 16,4 %
- Les mineurs étrangers : 11,8 %

Pour en savoir plus sur le rôle et les missions du Défenseur des droits : [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

Pour contacter le Défenseur des droits :

- <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/saisir>
- Courrier : Défenseur des droits – Libre réponse 71120 – 75342 Paris Cedex 07
- Téléphone : 09 69 39 00 00

Le Défenseur des droits met à disposition du public de nombreux outils téléchargeables sur son site dans les rubriques [Publications](#) (rapports, études et recherches, avis au Parlement, actes de rencontres) ainsi que dans la rubrique [Outils](#) ( affiches, dépliants, vidéos, guides).

## ABORDER LES DROITS DES ENFANTS EN SITUATION DE PRECARITE PAR LES LOISIRS ET LA LIBERTE D'EXPRESSION : QUE DIT LA CIDE ?

**Chaque enfant a des droits fondamentaux en matière de soins, d'éducation, de justice, de protection sociale... Le Défenseur des droits considère que la pauvreté a, à chaque fois, comme conséquence une privation des droits fondamentaux et entraîne des privations affectant les besoins essentiels des enfants.**

**Quelle que soit la situation d'un enfant ou celle de ses parents un enfant est avant tout un enfant.**

Plusieurs articles de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant peuvent concerner les situations de précarité et ses conséquences.

**L'article 2 affirme la protection de l'enfant contre toute discrimination :**

1. *Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur **situation de fortune**, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.*
2. *Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille*

**L'article 13 affirme le droit de l'enfant à la liberté d'expression :**

1. *L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.*

*2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :*

- a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou*
- b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques*

**L'article 27 affirme le droit pour un enfant d'avoir un niveau de vie suffisant à son bon développement :**

1. *Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.*
2. *C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.*
3. *Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes*

ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

4. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

#### **L'article 28 affirme le droit de l'enfant à l'éducation :**

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous ;
- b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin ;
- c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;
- d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;
- e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

#### **L'article 31 affirme le droit de l'enfant aux loisirs :**

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité



## QUELQUES SITUATIONS TRAITEES PAR LE DEFENSEUR DES DROITS

Ces situations ne sont pas le reflet exact de la vie de Djibi et Ange mais elles illustrent l'action du Défenseur des droits en matière de droits de l'enfant, notamment sur la question de l'inscription à l'école :

- ❖ Trois familles habitent dans les hôtels sociaux d'une commune (comme Djibi avant d'arriver à l'Archipel). Elles ont demandé l'inscription de leurs enfants en maternelle. La mairie a refusé d'inscrire les enfants et l'association qui accompagne les familles a décidé de contacter le Défenseur des droits.

Même si le maire a condamné la commune considérant que ce refus allait contre le droit à l'éducation de ces enfants, il a refusé à nouveau de les inscrire. Le Défenseur des droits a donc contacté la Préfète pour qu'elle veille à la bonne inscription des enfants.

- ❖ Deux enfants habitent dans un bidonville avec leurs parents. Une association a saisi le Défenseur des droits parce que le maire n'a pas inscrit les enfants malgré la demande des parents.

Après instruction du dossier, le Défenseur des droits a confirmé l'existence d'une atteinte au droit à l'éducation et d'une discrimination fondées sur l'origine, le lieu de résidence et la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique de la famille. Il a donc demandé au maire d'inscrire les enfants et de rendre compte de son action au Défenseur des droits.

- ❖ Stéphanie et son fils, lors d'un rendez-vous au sein d'un cabinet médical n'ont pas pu se faire soigner parce qu'ils ont mentionné être bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat (AME)<sup>3</sup>.

Contacté par une association, le Défenseur des droits a rappelé que les médecins se devaient de soigner les patients qui bénéficiaient de l'AME, même si ça implique un coût administratif plus important pour le praticien, considérant ce refus comme une discrimination.

- ❖ Les pouvoirs publics ont refusé de maintenir un hébergement d'urgence à une famille venant du Kosovo avec trois enfants scolarisés (deux mineures de 16 et 14 ans). Une de leurs enfants souffre d'un handicap sévère qui l'oblige à se déplacer en fauteuil roulant.

Le Défenseur du droit rappelle que le droit à un logement d'urgence est considéré comme un droit fondamental inconditionnel. L'une des enfants étant en situation de handicap et ayant besoin de soins particuliers, le Défenseur des droits estime que ce refus est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Le lendemain de la publication de la décision du Défenseur des droits, la préfecture a accordé un logement d'urgence à la famille.

- ❖ Kenzi est sourd et scolarisé en milieu ordinaire et bénéficiant de l'aide d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS) pour le seul temps scolaire. Il n'était pas accueilli au sein des activités périscolaires de son école faute d'une personne pouvant communiquer avec lui.

Après avoir rappelé au maire ses obligations en matière d'accueil de tous les enfants au sein des activités périscolaires organisées par sa commune, cette dernière a financé la formation d'une

---

<sup>3</sup> L'Aide médicale de l'Etat (ou AME) est destinée à permettre l'accès aux soins aux ressortissants étrangers en situation irrégulière et précaire. Elle est attribuée sous conditions de ressources et de résidence stable en France. A noter que l'AME n'est pas applicable à Mayotte (pour aller plus loin : <https://www.ameli.fr/paris/assure/droits-demandes/situations-particulieres/situation-irreguliere-ame>)

animatrice à la langue des signes. Elle a été chargée de délivrer aux autres animateurs, affectés aux dispositifs municipaux du même groupe scolaire, une formation pour acquérir les signes élémentaires de la langue des signes. Kenzi a ainsi pu intégrer les activités périscolaires de son établissement sans plus de difficultés.

## PISTES DE REFLEXION POUR UN DEBAT OU UNE ACTIVITE EN LIEN AVEC LE FILM « UN JOUR ÇA IRA »

« *Chaque fois que je rencontre des enfants, même ceux qui vivent dans des conditions de précarité extrême ou ceux qui vivent des situations terriblement difficiles, ils ne manquent jamais de m'inspirer de par leurs sourires, leur rire, leur vision du monde et leur foi en ce dernier. Dans un monde qui semble bien souvent irrécupérable, nous avons plus que jamais besoin de l'espoir de ces enfants.* » - Remarques du Secrétaire général de l'ONU, **António Guterres** ([en anglais](#)) à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre 2017.

« *Les saisines qui nous parviennent via nos 500 délégués territoriaux ainsi que celles reçues au siège à Paris montrent que les enfants pauvres sont de plus en plus nombreux à ne pas avoir accès aux droits fondamentaux que sont le logement, la santé, l'éducation.* » - **Jacques Toubon**, Défenseur des droits, dans le journal de la Fondation Abbé Pierre *Et les autres ?*, septembre 2018

### 1. Proposition de débats en lien avec la précarité chez les enfants :

#### ❖ LES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE OU DE PAUVRETE

Pouvez-vous faire la différence entre les termes pauvreté et précarité ?

Lorsque vous pensez à quelqu'un de pauvre, quelles sont les images qui vous viennent en tête ?

Comment, selon vous, une personne peut-elle basculer dans la pauvreté ? Pouvez-vous citer des exemples ?

Connaissez-vous des associations qui viennent en aide aux personnes en situation de pauvreté ? Si oui, lesquelles ?

Connaissez-vous des enfants en situation de précarité ?

Que signifie avoir un « niveau de vie suffisant » pour vous ?

A votre avis est-ce que se sont uniquement les familles étrangères qui appellent le Samu social (le 115) ?

#### ❖ VIVRE EN HEBERGEMENT D'URGENCE OU EN HOTEL SOCIAL

Quelles sont, à votre avis, les différentes raisons qui peuvent pousser des personnes à appeler le Samu social au 115 ?

Selon vous, pourquoi les enfants, comme Djibi, qui habitent dans des hébergements d'urgence ont-ils honte de parler à l'école de leur situation ?

Quelle est, selon vous, la meilleure attitude à avoir si un autre élève ou un ami venait à vous confier sa situation dans un centre d'hébergement d'urgence ou dans un hôtel social?

A votre avis à quelles difficultés ces enfants peuvent-ils être confrontés dans leur vie quotidienne, à l'école ? Comment les soutenir ?



### ❖ L'ACCES AUX LOISIRS

Que pensez-vous des ateliers d'écriture et de chants proposés par le centre d'hébergement d'urgence ?

Pourquoi, selon vous, le droit aux loisirs est-il énoncé dans la Convention relative aux droits de l'enfant ? Pensez-vous qu'il peut s'appliquer vraiment aux jeunes en situation de précarité ?

Parmi les 12 principaux droits (voir l'affiche du Défenseur des droits en annexe), quel(s) droit(s) fait/font référence au cas des enfants en situation de précarité ?

**Les voici :**

- **Le droit de bénéficier du même traitement que n'importe quel autre enfant :** être traité à égalité avec les autres enfants, que tu sois fille ou garçon, quelles que soient tes origines, ta situation, tes opinions, tes croyances ou celles de tes parents.
- **Le droit à l'éducation :** pour ton développement et ton épanouissement, tu as droit à la meilleure éducation possible, aux loisirs et au repos.
- **Le droit à exprimer son avis :** t'exprimer, participer aux décisions qui te concernent et t'engager dans des actions.

## 2. Propositions d'activité en groupe

- **Réaliser une affiche pour promouvoir l'égalité et lutter contre les préjugés des enfants en situation de précarité.**

Séparer la classe en 4 équipes qui vont être chacune chargée de créer une affiche. Cette affiche sera exposée dans les établissements scolaires de la région et lors d'une exposition organisée par votre établissement pour sensibiliser les jeunes et leurs parents à la question de la précarité. Cette affiche doit comporter une image et un slogan.

- **Créer un mur d'expression qui sera exposé dans le réfectoire de la cantine à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre.**

Sur une grande feuille de papier, réaliser un mur d'expression sur ce thème. Vous pouvez utiliser du texte et des émoticônes mais aussi illustrer ce mur avec des dessins, des caricatures afin de sensibiliser les élèves, les professeurs et les parents.

- **Faire une liste des plaisirs de l'enfance<sup>4</sup>.**

Tous ensemble ou par petits groupes, réfléchissez à ce qu'un enfant peut faire mais qu'un adulte ne peut plus ou ne prend plus le temps de faire (prendre le goûter, jouer tout un après-midi avec ses copains...)

### 3. Suggestion de mini-pièce de théâtre à plusieurs élèves

- En septembre, lors de la rentrée des classes, Joan arrive dans sa nouvelle classe : c'est le nouveau du collège. Son père est venu travailler ici mais, ayant perdu son travail, ils se sont retrouvés tous les deux sans logement et ont appelé le Samu social (le 115). Depuis peu, Joan habite dans un hôtel avec son père. Il est dans une nouvelle partie de la ville, dans un nouveau lycée et il ne sait trop comment se comporter avec ces camarades.
  - Imaginez que vous êtes Joan. Que feriez-vous dans cette situation ? Parleriez-vous de vos problèmes à vos camarades ? A un adulte ?
  - Imaginez que vous accueillez Joan dans votre classe, comment vous comporteriez-vous pour le mettre à l'aise ?

---

<sup>4</sup> Activité proposé dans le Dossier pédagogique de l'Unicef ayant pour vocation de promouvoir le droit aux loisirs : [https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/dossier\\_pedagogique\\_20-20\\_fiche7.pdf](https://www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/dossier_pedagogique_20-20_fiche7.pdf)

## ANNEXES

**Extrait d'une interview du Défenseur des droits, Jacques Toubon pour *Et les autres ?* (Septembre 2018), journal mensuel de la fondation Abbé Pierre.**

**Et les autres (ELA) : Y-a- t-il plus d'enfants vulnérables aujourd'hui ?**

**Jacques Toubon (JT) :** *Les saisines qui nous parviennent via nos 500 délégués territoriaux ainsi que celles reçues au siège montrent que les enfants pauvres sont de plus en plus nombreux à ne pas avoir accès aux droits fondamentaux que sont le logement, la santé, l'éducation. En ce qui concerne l'éducation, nous demandons fortement aux maires récalcitrants, par l'intermédiaire des préfets, d'inscrire les enfants vivant en bidonvilles et/ou en hôtels meublés dans leurs écoles ; c'est une obligation légale. De même pour les cantines où il est illégal, par exemple, de servir des repas différents sous prétexte d'impayés. J'ai d'ailleurs saisi de cette décision l'Assemblée des Maires de France. Sur le plan de la santé, nous avons fait une recommandation sur la prise en charge intégrale du suivi médical des enfants handicapés et nous avons bien sûr traité des réclamations concernant le refus de certains médecins de soigner des migrants, jeunes ou adultes, titulaires de l'AME.*

**ELA : Et concernant le logement ?**

**JT :** *Nous appliquons le droit au logement mais avec beaucoup de difficultés, je dois le reconnaître, car il est évident que la France manque cruellement de logements, particulièrement de logements très sociaux. Aujourd'hui, 60 000 personnes reconnues Dalo<sup>5</sup> ne sont pas relogées et, bien sûr, les conséquences sont énormes sur les enfants.*

*Je vous fais la primeur d'une information. Nous allons lancer une stratégie d'intervention plus offensive sur 4 axes qui nous préoccupent. Nous voulons faire pression pour que l'administration ne réponde plus aux abonnés absents pour les demandes Dalo en attente depuis plus de 10 ans. Il faut aussi mettre fin aux refus des commissions d'attribution de logement au nom d'un reste-à-vivre insuffisant : le critère de vulnérabilité résultant de la situation économique sert trop souvent de prétexte au blocage des demandes et devient un facteur discriminant. 3e axe d'action, le développement d'observations devant les juridictions et d'avis sur les expulsions, et particulièrement lorsqu'il s'agit de mères isolées avec enfants. Enfin, nous souhaitons aussi défendre les familles face aux refus des commissions de médiation qui interprètent de façon restrictive leur champ de compétence.*

**ELA : Etes-vous optimiste ?**

**JT :** *Je dirais que le rappel à la Loi que nous faisons est indispensable et qu'en général, les élus et les pouvoirs publics ne récusent pas nos interventions. En tant que Défenseur des droits, je représente l'Etat et la loi et je suis en même temps très lié à la société civile... pour moi, il y a clairement des facteurs d'espérance, même si les inégalités et les conflits sont nombreux. Notre institution peut faire levier et contribuer à améliorer la situation en faisant valoir les droits de chacun.*

**Extrait de l'intervention du Défenseur des droits, Jacques Toubon, pour l'émission du Grand Entretien (4'20 à 5'25) de France Inter du 11 avril 2018.**

« Il y a plus de 8 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Parmi ces 8 millions, 3 millions sont des enfants. De par leur situation précaire, on empêche à ces enfants d'avoir accès un

---

5 Dalo : droit au logement opposable : faire valoir son droit à un logement (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005>).

*de leur droit fondamental : le droit à l'éducation. Parce que, par exemple, s'ils ne peuvent pas accéder à la cantine scolaire et que, par ailleurs, à la maison, leurs parents n'ont pas les moyens de les nourrir correctement, ils ne sont pas en capacité de s'impliquer au même niveau que les autres enfants. Ils ne démarrent pas dans la vie au même niveau. Ces inégalités nous les voyons à travers nos réclamations »*

**Extraits d'une interview de Geneviève Avenard, Défenseure des enfants et adjointe du Défenseur des droits, pour *La Croix* le 7 juin 2016**

*« Il faut que la France applique d'avantage les principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant. Concrètement, cela veut dire permettre à chacun d'entre eux de vivre dans des conditions décentes, avec un accès à la santé, à l'éducation et le droit à être protégé de toutes les formes de violences. La notion de l'intérêt supérieur de l'enfant, demandé par la Convention, reste méconnue dans notre pays. Elle est peu comprise et souvent utilisée comme un étendard derrière lequel il n'y a pas de réalité.*

*Aujourd'hui, les plus vulnérables sont notamment les enfants handicapés, doubles victimes du système de cloisonnement et du manque de coordination que j'ai évoqués. Les enfants pauvres aussi. Je signe toutes les semaines des courriers afin que soient examinées en priorité les demandes de logement de familles vivant dans des conditions tout simplement indignes, avec des conséquences sur la santé et le développement des enfants. »*

## Lexique

- **Le 115 :** Numéro d'urgence et d'accueil des personnes sans abri qui fonctionne 24h/24, 7j/7 en France métropolitaine et en Outre-mer.
- **Critère de vulnérabilité :** En 2016, la « *particulière vulnérabilité résultant de la situation économique* » d'une personne a été ajoutée à la liste des critères de discrimination interdits par la loi. L'inscription de ce critère de vulnérabilité dans la loi permet au Défenseur des droits de mieux agir dans sa mission de lutte contre les discriminations et promotions de l'égalité. Il peut ainsi agir contre la grande pauvreté, source de stigmatisation et d'exclusion.
- **Seuil de pauvreté<sup>6</sup> :** Le seuil de pauvreté est utilisé pour déterminer si un individu est pauvre. En France comme dans l'Union européenne, ce seuil est fixé par rapport au niveau de vie ce qui correspondait, selon l'Insee, à 1 026 euros de revenu disponible par mois pour une personne seule en 2016<sup>7</sup>.
- **Pauvreté, précarité<sup>8</sup> :** La notion de **pauvreté** retenue ici, se définit par une **insuffisance matérielle**. En général, **sont considérées comme pauvres, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté**. La **précarité**, elle, se définit davantage par **l'instabilité**, par l'absence d'une ou plusieurs sécurités permettant de jouir de ses droits fondamentaux (travail, revenus, logement, accès aux soins etc.).  
Ainsi, une personne peut être en situation précaire, sans domicile fixe par exemple, sans pour autant être considérée pauvre. Le contraire existe aussi : des personnes peuvent avoir un emploi et un revenu fixe tout en vivant sous le seuil de pauvreté.  
A noter que les sociologues de la pauvreté, eux, considèrent qu'une personne est pauvre si la société la perçoit comme étant pauvre. C'est le cas lorsqu'elle reçoit des aides du pays ou d'une association. Ce critère n'est pas parfait: beaucoup de personnes pauvres ne réclament pas les aides auxquelles elles ont droit. Parfois, elles ont honte. D'autres fois, elles ne savent même pas que des aides existent<sup>9</sup>.
- **Immigrant, migrant :** Les deux termes désignent **une personne en déplacement** entre son pays d'origine et le pays d'accueil.
- **Immigré, émigré :** Un immigré, c'est celui qui s'installe **dans un autre pays que celui dont il est originaire**. Un émigré, c'est celui qui quitte son pays d'origine **pour aller vivre ailleurs**.
- **Demandeur d'asile :** C'est un migrant qui demande à un pays, selon la Convention de Genève, **de le protéger** en lui permettant de s'y installer. En général, cette personne est **en danger dans son propre pays** et pour cette raison, ne peut pas y rester ni y retourner.
- **Réfugié :** Littéralement, c'est celui qui a **trouvé un refuge**, pour se mettre à l'abri d'un danger. On appelle « réfugié » la personne qui a obtenu une réponse positive à une demande d'asile.

<sup>6</sup> Définition de l'Insee adaptée : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1653>

<sup>7</sup> Insee, 11 septembre 2018, « Les niveaux de vie en 2016 <<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3610277>> consulté le 01/10/2018 [en ligne].

<sup>8</sup> Simplification de la différenciation avancée par l'Observatoire des inégalités (organisme privé et indépendant) : <https://www.inegalites.fr/Pauvreté-et-precarité-en-chiffres>

<sup>9</sup> Mon Quotidien, 22 septembre 2018, « En France, comment sait-on que quelqu'un est pauvre, et qu'il faut l'aider ? » <<https://monquotidien.playbacpresse.fr/article/en-france-comment-sait-on-que-quelqu'un-est-pauvre-et-qu'il-faut-laider>> consulté le 01/10/2018, [en ligne].

## Contexte : la pauvreté et la précarité chez les enfants et les adolescents en France

### **Actualité du Défenseur des droits à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, chaque 17 octobre :**

La grande pauvreté est un obstacle majeur dans l'accès aux droits humains car elle est source de stigmatisation et d'exclusion. En 2016, la « *particulière vulnérabilité résultant de la situation économique* » d'une personne a ainsi été ajoutée à la liste des critères de discrimination interdits par la loi.

Ce nouveau critère permet au Défenseur des droits de mieux agir au quotidien pour défendre les droits des personnes démunies, et notamment des mineurs, ses saisines montrant qu'ils sont de plus en plus nombreux à ne pas accéder aux droits fondamentaux tels que le logement, la santé ou l'éducation.

En ce qui concerne le droit à l'éducation, le Défenseur des droits demande régulièrement aux maires d'inscrire dans leurs écoles les enfants qui vivent en bidonvilles ou en hôtels meublés et de ne pas refuser l'accès à la cantine à des enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi.

Sur le droit à la santé, il intervient lorsque des médecins refusent de soigner des personnes parce qu'elles sont titulaires de la couverture maladie universelle (CMU) ou de l'aide médicale d'État (AME).

Quant au droit au logement, il fait pression pour que l'administration réponde aux demandes de droit au logement opposable en attente depuis plus de 10 ans, mais également pour que les commissions d'attribution ne refusent plus un logement au nom d'un reste-à-vivre insuffisant et pour que les mères isolées avec enfants ne soient pas expulsées.

En février dernier, dans son [avis n°18-05](#), le Défenseur des droits a formulé de nombreuses recommandations pour mieux prévenir et lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Les recommandations du Défenseur des droits les plus parlantes au regard du sujet traité sont les suivantes :

#### **- Le droit au logement :**

- Le Défenseur des droits avait préconisé ([décision cadre 2015-291](#)) de garantir un droit au logement effectif pour les plus défavorisés, avec la production d'une offre adaptée aux besoins des plus modestes par un objectif de 35% minimum de logements très sociaux.
- Le Défenseur des droits formule plusieurs recommandations visant à favoriser l'effectivité du droit au logement pour les ménages modestes ou défavorisés, tant par l'adaptation des loyers des logements produits, que par la mobilisation du parc existant.

#### **- Le droit à l'éducation :**

- Rappel du droit pour les maires en les invitant à porter une attention particulière aux enfants issus de milieux défavorisés.
- Rappel aux préfets de la nécessité d'informer et d'associer systématiquement les services académiques, en amont d'opération de démantèlement de campements, afin que des mesures puissent être anticipées pour assurer la continuité de la scolarisation.

- Recommandation auprès des services académiques de veiller à l'affection rapide des élèves allophones au sein d'un établissement scolaire (actuellement il existe des délais de 6 à 8 mois pour une affectation), y compris après 16 ans.
- Rappel aux conseils départementaux de leur obligation d'assurer un accès effectif à une scolarité ou à une formation professionnelle pour tous les mineurs non accompagnés dont ils ont la charge, y compris pour les plus de 16 ans.

- **L'accès à la cantine :**

- La procédure d'impayées de frais de restauration devrait être davantage encadrée afin de prévenir les situations de rupture de droits.

### **Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté<sup>10</sup> :**

**La France est un pays marqué par la reproduction de la pauvreté avec une forte vulnérabilité des plus jeunes**

**3 millions**  
d'enfants pauvres

source : INSEE, 2015



On estime qu'à **4 ans**, l'écart de pratique familiale du langage est d'environ de **1000 heures** selon les origines sociales et qu'à l'entrée au CP, à **6 ans**, il existe une différence de **1000 mots** maîtrisés à l'avantage des enfants issus de milieux favorisés.



**5% des enfants défavorisés**  
sont accueillis en crèche contre  
**22% des enfants favorisés**

source : l'enquête modes de garde, DREES 2013



Près de **15% des enfants**  
défavorisés ne prennent pas de  
petit-déjeuner contre **7%**  
des enfants en moyenne

source : CREDOC, 2016



En maternelle,  
les enfants défavorisés ont  
**6 fois** plus de caries  
que les autres

source : DREES, 2016

### **Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement en Ile-de-France<sup>11</sup> :**

En 2014, **70% des personnes hébergées à Paris par le Samu social sont des familles**. Ces familles sont principalement migrantes avec **94% des parents qui sont nés à l'étranger**. Les

<sup>10</sup> Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, 13 septembre 2018, « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », Dossier de presse <[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp\\_annonce\\_strategie\\_v26\\_pages.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_annonce_strategie_v26_pages.pdf)> consulté le 01/10/2018 [en ligne], p.8.

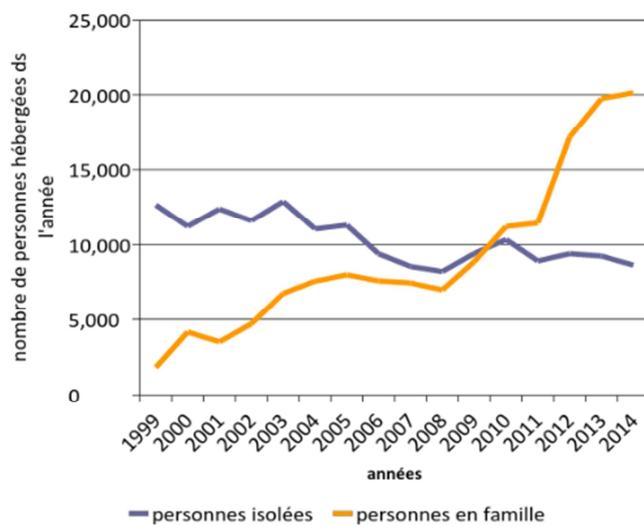
<sup>11</sup> Observatoire du Samu social de Paris, juillet 2017, « Monoparentalité et précarité : la situation des familles sans logement en Ile-de-France »

<<http://samusocial.paris/sites/default/files/images/cnafmonoparentalrrapportcomplet.pdf>> consulté le 01/10/2018 [en ligne], pp.12-14, 66.

familles monoparentales composées de mères seules accompagnées de très jeunes enfants sont aussi surreprésentées.

Il est important de souligner que **plus de 9 familles hébergées sur 10 sont en situation monétaire de pauvreté extrême**.

**Figure 1. Évolution des usagers du 115 de Paris, selon le statut (personnes seules, dites « isolées », ou en famille).**



Source : 115 de Paris (Aloha-4D)

Le Samu social dénonce une large **pénurie de places** : pour le seul 115 de Paris, **le nombre de demandes non pourvues pour les personnes en famille s'élève en moyenne à 2 000 par mois en 2014**.

### **Les immigrés frappés par la pauvreté et les bas revenus<sup>12</sup> :**

Les immigrés ont un niveau de vie inférieur de 35 % à celui des non-immigrés. Leur taux de pauvreté approche les 40 % contre 14 % en moyenne en France.

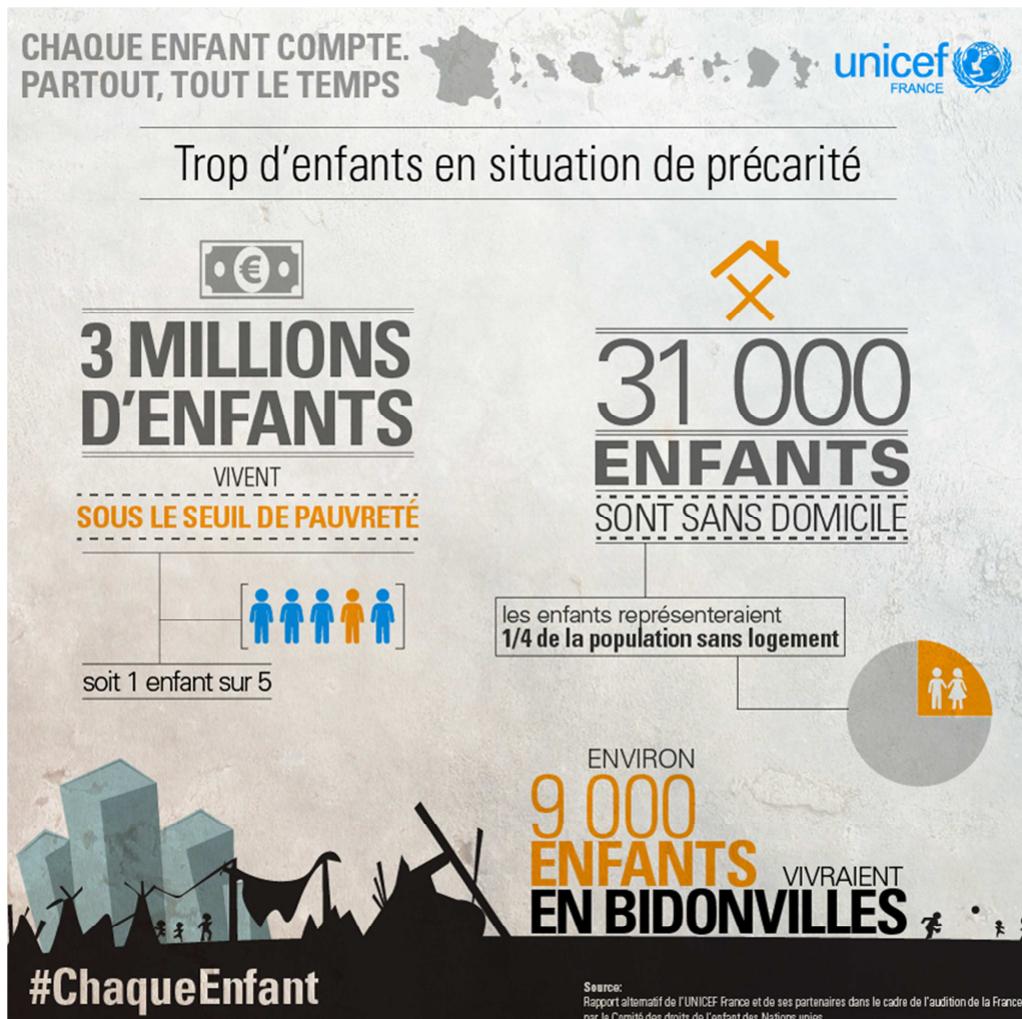
Plusieurs facteurs expliquent ces bas niveaux de vie. Les ménages immigrés sont en moyenne plus jeunes. Les immigrés vivent dans des familles souvent plus nombreuses, ce qui a aussi un impact sur le niveau de vie par personne. Ils touchent des salaires inférieurs aux non-immigrés car ils occupent des emplois plus souvent précaires et moins qualifiés. Leur niveau de diplôme ne leur permet pas d'accéder aux mêmes emplois que la moyenne des actifs.

Lorsqu'ils n'ont pas la nationalité française, tout particulièrement s'ils ne sont pas issus de l'Union européenne, les immigrés sont interdits d'emploi dans toute une partie de la fonction publique. Au total, ces personnes subissent à la fois les difficultés que rencontrent en général les milieux populaires (les inégalités sociales) et des difficultés propres à leurs origines (les discriminations).

<sup>12</sup> Observatoire des inégalités, 19 juillet 2018, « Les immigrés frappés par la pauvreté et les bas revenus », <[https://www.inegalites.fr/Les-immigrés-frappés-par-la-pauvreté-et-les-bas-revenus?id\\_thème=15](https://www.inegalites.fr/Les-immigrés-frappés-par-la-pauvreté-et-les-bas-revenus?id_thème=15)> consulté le 01/10/2018 [en ligne].

## **Dossier : « Chaque enfant compte. Partout, tout le temps. »<sup>13</sup>**

Alors que les experts du Comité des droits de l'enfant étudient le cas de la France, l'UNICEF France publie « Chaque enfant compte. Partout, tout le temps », une analyse du respect des violations des droits de l'enfant en France, remise à cette instance des Nations unies.



### **Dans l'actualité :**

**Paris : depuis 9 ans, Ayoub et ses frères grandissent à l'hôtel,** *Le Parisien*, 4 novembre 2018, URL : <http://www.leparisien.fr/paris-75/paris-depuis-9-ans-ayoub-et-ses-freres-grandissent-a-l-hotel-04-11-2018-7934805.php>.

<sup>13</sup> UNICEF France, 10 juillet 2015, « Dossier : "Chaque enfant compte. Partout, tout le temps." », <<https://www.unicef.fr/article/chaque-enfant-compte-partout-tout-le-temps>>, consulté le 01/10/2018 [en ligne].

## 1<sup>ère</sup> édition du Rapport sur la pauvreté en France par L'Observatoire des inégalités<sup>14</sup> :

### **Les enfants sont pauvres, parce que leurs parents le sont**

Les enfants pauvres existent-ils ? En 2015, 1,7 million d'enfants vivaient dans un ménage dont le niveau de vie était inférieur au seuil de pauvreté. Ils ont des vies bien différentes de la plupart des enfants de leur âge. Les joies des sports d'hiver, des vacances tout court, du smartphone ou de la chambre à soi bien équipée ne sont pas pour eux. Certains vivent à la rue, dans des hôtels peu confortables, ou des logements de fortune. Selon l'Insee, 30 000 enfants vivent avec un parent qui n'a pas de domicile, utilisant les services d'hébergement d'urgence<sup>[1]</sup>. Une situation choquante.

Un très large consensus existe dans notre société pour trouver intolérable la situation de ces enfants et pour se donner les moyens de la combattre, de les prendre en charge<sup>[2]</sup>. Il y a un paradoxe à déplorer la pauvreté de ces jeunes sans voir qu'elle résulte de la situation de leurs parents. Dans leur immense majorité, ces enfants sont dans cette situation parce que leurs parents le sont, du fait des bas salaires, des temps partuels imposés, des contrats de courte durée renouvelés, d'un échec scolaire trop fréquent ou des faiblesses de notre système de formation.

---

1. « L'hébergement des sans-domicile en 2012 », *Insee première* n° 1455, juillet 2013.

2. Au passage, leur situation réelle est souvent mal connue, comme le note la sociologue Vanessa Stettinger. Lire « Et si l'on s'intéressait vraiment aux enfants pauvres ? », Observatoire des inégalités, 16 juin 2015.

---

<sup>14</sup> *Observatoire des inégalités*, octobre 2018, « Rapport sur la Pauvreté en France », <[https://www.inegalites.fr/IMG/pdf/web\\_rapport\\_sur\\_la\\_pauvreté\\_en\\_france\\_2018\\_observatoire\\_des\\_inégalités\\_et\\_compas.pdf](https://www.inegalites.fr/IMG/pdf/web_rapport_sur_la_pauvreté_en_france_2018_observatoire_des_inégalités_et_compas.pdf)> consulté le 12/10/2018 [en ligne].

## **Des sites pour aller plus loin**

- **1 jour/1 actu (Editions Milan):** [www.1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)
- **Unicef :** [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)
- **La voix de l'enfant :** [www.lavoixdelenfant.org](http://www.lavoixdelenfant.org)
- **Fondation Abbé Pierre :** [www.fondation-abbe-pierre.fr](http://www.fondation-abbe-pierre.fr)
- **Association pour Les Petits frères des Pauvres :** [www.petitsfreresdespauvres.fr](http://www.petitsfreresdespauvres.fr)
- **Association Le Secours Catholique :** [www.secours-catholique.org](http://www.secours-catholique.org)
- **Enfance et partage :** [www.enfance-et-partage.org](http://www.enfance-et-partage.org)
- **Educadroit :** <https://educadroit.fr/>

### **Educadroit.fr : Qu'est-ce que c'est ?**

**Educadroit.fr** est un projet innovant d'éducation au(x) droit(s) pour les enfants et les jeunes, créé par le Défenseur des droits.

Educadroit est un programme de sensibilisation et de formation destiné aux enfants de 6/11 ans et aux jeunes de 12 ans pour les sensibiliser au droit, à leurs droits. Il s'adresse aux adultes, professionnels ou non, intervenant auprès d'enfants et d'adolescents.

Pour faire valoir ses droits, il faut d'abord les connaître ! C'est pourquoi le Défenseur des droits a lancé Educadroit, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Justice, le Centre de Recherches Interdisciplinaires (CRI), l'association des Jeunes Magistrats (AJM), la Clinique Juridique de Saint-Denis, l'Association Accès au droit des enfants et des jeunes (ADEJ, Marseille), l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE), le centre international PhiloJeunes ou encore Cartooning for Peace.

Outre une présentation du réseau des partenaires, cette nouvelle initiative du Défenseur des droits regroupe sur son site, [educadroit.fr](http://educadroit.fr), des parcours interactifs, des vidéos, des ressources pédagogiques, une liste d'intervenants potentiels ou encore un espace d'autoformation pour les adultes souhaitant développer une sensibilisation au droit en direction des publics jeunes ou très jeunes. En mettant à disposition ces divers outils, Educadroit entend mieux faire comprendre aux enfants et aux jeunes le rôle et les modalités d'élaboration du droit.

Affiche du Défenseur des droits

**LES 12 PRINCIPAUX DROITS DE L'ENFANT**

			
<b>DROIT À L'ÉGALITÉ</b>	<b>DROIT D'AVOIR UNE IDENTITÉ</b>	<b>DROIT DE VIVRE EN FAMILLE</b>	<b>DROIT À LA SANTÉ</b>
			
<b>DROIT À L'ÉDUCATION ET AUX LOISIRS</b>	<b>DROIT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE</b>	<b>DROIT À UNE JUSTICE ADAPTÉE À SON ÂGE</b>	<b>DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ EN TEMPS DE GUERRE</b>
			
<b>DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES</b>	<b>DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ CONTRE TOUTES LES FORMES D'EXPLOITATION</b>	<b>DROIT DE S'EXPRIMER ET D'ÊTRE ENTENDU SUR LES QUESTIONS QUI LE CONCERNE</b>	<b>DROIT DE L'ENFANT HANDICAPÉ DE VIVRE AVEC LES AUTRES</b>

***i* CES DROITS SONT INSCRITS DANS LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE) ADOPTÉE PAR L'ONU LE 20 NOVEMBRE 1989**

**EN CAS DE PROBLÈME,  
CONTACTEZ LE DÉFENSEUR DES DROITS**

Face au droit, nous sommes tous égaux

**Défenseur des droits** 09 69 39 00 00  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE [www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

**Deux illustrations extraites de la campagne de sensibilisation du Défenseur des droits, « La Petite histoire des Grands droits »<sup>15</sup> :**

**Droit aux loisirs (art. 31 CIDE)**

J'AI 8 ANS ET J'ADORE LE FOOT ! AU CLUB, ILS DISAIENT QUE J'ÉTAIS NUL PARCE QUE JE SUIS SOURD. ET QUE JE FAISAISS PERDRE L'ÉQUIPE. DU COUP JE N'AI PAS EU MA LICENCE CETTE ANNÉE.

Mes parents ont appelé le Défenseur des droits. Il a dit aux gens du club qu'ils ne respectaient pas la loi.

On a fait des réunions avec les directeurs, les éducateurs, le délégué du Défenseur, papa, maman et moi. On a parlé de ce qu'on pourrait faire pour que je rejoue dans l'équipe.

Et ils ont été d'accord pour ma licence. D'abord, je refais les entraînements. Et si ça se passe bien, je referai les matchs. Mais je sais déjà que ça va marcher...



La Vraie  
histoire  
des  
GRANDS  
DROITS

**Liberté d'expression et d'opinion (art. 12 CIDE)**

ON A EU ENVIE DE FAIRE UN JOURNAL, AVEC DES COPAINS, COMME DANS LES SÉRIES AMÉRICAINES ! AVEC UNE PARTIE ACTUALITÉS, DES INTERVIEWS DE PROFS, LES PAGES SPORTIVES DU COLLÈGE... C'ÉTAIT CANON !

La direction relisait avant la parution, on avait même réussi à sortir deux numéros et ça marchait bien ! Et puis on nous a dit de tout arrêter.

On n'a pas trop compris. On a demandé pourquoi mais ils ne nous ont rien dit. On a appelé le Défenseur des droits.

On a fait une réunion avec la direction du collège et ils ont accepté de nous laisser continuer.



La Vraie  
histoire  
des  
GRANDS  
DROITS

<sup>15</sup> Défenseur des droits, défense et promotion des droits de l'enfant :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/defense-des-droits-de-l-enfant>



# Dessine-moi le Droit

**L**E DÉFENSEUR DES DROITS a souhaité lancer le projet Educadroit, pour sensibiliser les enfants et les jeunes au Droit et à leurs droits. Ce projet vise à favoriser l'apprentissage de la contradiction et de l'analyse critique dans le respect des principes démocratiques. Parce que l'élaboration des règles juridiques implique, dans un État démocratique, un échange public d'opinions et d'arguments entre des citoyen-ne-s égaux, il est fondamental de développer l'aptitude des jeunes à une confrontation pacifique des points de vue et à l'expression de leurs avis et opinions.

Née en 2006 au siège de l'organisation des Nations Unies, l'association Cartooning for Peace est présidée par le dessinateur du journal *Le Monde*, Plantu et placée sous le haut patronage de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Aujourd'hui, Cartooning for Peace réunit à travers le monde 162 dessinateurs et dessinatrices de 55 pays.

Le Défenseur a souhaité travailler sur le projet en partenariat avec Cartooning for Peace, réseau international de dessinateurs de presse qui combattent avec humour pour le respect des droits et des libertés dans le monde.

Par sa faculté à transcender les langues et les cultures, le dessin de presse apparaît comme un formidable outil pédagogique, capable de faire naître le dialogue interculturel et de nourrir le débat autour de notions fondamentales telles que la liberté de pensée, la liberté d'expression, la paix ou encore la tolérance. Afin de favoriser la réflexion autour des valeurs humanistes auxquelles elle est profondément attachée, Cartooning for Peace promeut la multiplicité des points de vues à travers toutes ses missions. L'association utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances et sensibiliser, avec le sourire, aux grands problèmes de société.

Dix kits pédagogiques ont été développés dans le cadre du projet Educadroit qui se composent de panneaux d'exposition et de livrets pédagogiques d'accompagnement à destination des professionnel·les de l'éducation. Cette exposition vise à sensibiliser les jeunes au Droit et à leurs droits. Elle propose un regard décalé sur ces notions complexes afin de faire rire, réagir et réfléchir aux grands sujets de société.

